



D30\_2022

COMMUNE DE MEGEVETTE  
*Conseil municipal du 13 Octobre 2022*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de  
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 7 octobre 2022.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, CONTAT Jean-Noël, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, FAVRAT Mathilde, FAVRE HUGUENOT Rachel, GAMBARINI Julien, LEJEUNE Magali, MICHELENA Yves, MOLLIAT Jean- Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS EXCUSES : GRANGER COESNON Aurélie

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame FAVRE HUGUENOT Rachel

**COMPTABILITE : DM N° 2 – virement de crédit**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la décision prise le 13 octobre 2022, conformément à l'Article L2322-3 du code général des collectivités territoriales, d'utiliser le chapitre 022 « dépenses imprévues » pour alimenter l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » déficitaire.

Il précise la raison du solde négatif de cet article budgétaire : suite au prêt pour la rénovation des gîtes, le montant des intérêts a été augmenté.

En conséquence, il y a lieu de voter des crédits à cet article budgétaire comme suit :

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

**ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire,

**AUTORISE** la décision modificative ci-après :

BUDGET GENERAL  
SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 2 500,00 €
	022	Dépenses imprévues	- 2 500,00 €

Le Maire,  
Max MEYNET-CORDONNIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que  
dessus. Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du Conseil Municipal.*